

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DASES 32 11 Subventions (264 000 euros) à 10 associations relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la Loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Madame la Maire, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, 11 subventions aux associations « Août Secours Alimentaire », « Solidarité Notre Dame de Tanger », « Relais Frémicourt », « Fédération du Secours Populaire Français de Paris » et aux 7 épiceries solidaires pour la réalisation d'actions de distribution d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 22 janvier 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : sont attribuées 11 subventions de fonctionnement au titre de 2019 au bénéfice de 10 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies pour les projets suivants :

- une subvention de 85 000 € à l'association « Août Secours Alimentaire », (n° SIMPA 22 281 et n° de dossier 2019_03239) dont le siège est situé 57, rue Bobillot 75013 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire (distribution de colis alimentaire et de repas en période estivale) à destination des personnes en situation de précarité ;
- une subvention de 10 000 € à l'association Solidarité Notre-Dame de Tanger (n° SIMPA 190240 et n° de dossier 2019_03215) dont le siège social est situé 18 rue de Tanger 75019 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire et de mise à disposition de kits d'hygiène aux familles de réfugiés démunies ;
- une subvention de 7 000 € à l'association « Relais Frémicourt » (n° SIMPA 20 462 et n° de dossier 2019_05039) dont le siège social est situé 70 rue Falguière 75015 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son activité de distribution de produits alimentaires et de repas gratuits à des personnes et des familles en difficulté du 15^{ème} arrondissement orientées par les services sociaux départementaux du 15^{ème} ;
- une subvention de 50 000 € à la « Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris » (n° SIMPA 17 423 et n° de dossier 2019_04054), dont le siège social est situé 6 passage Ramey 75018 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de ses deux libres-services solidaires situés respectivement dans les 18^{ème} et 13^{ème} arrondissements ;
- une subvention de 40 000 € à l'association « Epicerie Solidaire Courte-Echelle » (n° SIMPA 19914 et n° de dossier 2019_03581) dont le siège social est situé 8 rue Gaston Tessier 75019 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire ;
- une subvention de 10 000 € à l'association « Porte Ouverte et Solidarité » (n° SIMPA 11949 et n° de dossier 2019-02126) dont le siège social est situé 67, avenue d'Italie 75013 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire ;
- une subvention de 20 000 € à l'association « le Marché Solidaire » (n° SIMPA 29141 et n° de dossier 2019_01462) dont le siège social est situé 12, rue de l'Eure 75014 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire ;
- une subvention de 12 000 € à l'association « la Croix Rouge française » (15^{ème}), (n° SIMPA 18099 et n° de dossier 2019_05028) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire ;

- une subvention de 20 000 € à l'association « la Croix Rouge française » (12^{ème}), (n° SIMPA 18099 et n° de dossier 2019_05383) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire ;
- une subvention de 5 000 € à l'association « Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy » (n° SIMPA 32601 et n° de dossier 2019_04751) dont le siège social est situé 4, rue de l'annonciation 75016 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire ;
- une subvention de 5 000 € à l'association « Magaliménil » (n° SIMPA 12045 et n° de dossier 2019_05093) dont le siège social est situé 3, Place de Ménilmontant 75020 Paris, au titre de 2019, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire ;

Article 2 : les versements des subventions mentionnées à l'article 1 sont subordonnés à la conclusion, avec les associations, « Août Secours Alimentaire », « Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris », « Epicerie Solidaire Courte-Echelle », « Porte Ouverte et Solidarité », « le Marché Solidaire », « la Croix Rouge française », (unité locale du 12^{ème} et du 15^{ème}), « Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy », « Magaliménil », d'un avenant numéro 2 à la convention pluriannuelle 2017-2019. Ces documents sont présentés en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Mairie de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

- Au titre de 2019 11 subventions de fonctionnement

<u>Chapitre 934 Nature 65748 Rubrique 424 Destination 4240009</u>		
Août Secours Alimentaire	Aide alimentaire estivale (distribution de colis alimentaire et de repas) à destination des personnes en situation de précarité (10 000 environ) durant l'été 2019.	85 000 €
Le Secours Populaire français	Gestion de deux libres-services solidaires situés dans le 18 ^{ème} et le 13 ^{ème} arrt	50 000 €
Le Relais Frémicourt	Aide alimentaire auprès de familles du 15 ^{ème} arrondissement.	7 000 €
<u>Chapitre 934 Nature 65748 Rubrique 424 Destination 4240008</u>		
Notre-Dame de Tanger	Fonctionnement de l'activité d'aide alimentaire et de maintien à la dignité aux familles démunies par la distribution de kit d'hygiène	10 000 €
<u>Chapitre 9344 Nature 65748 Rubrique 441 Destination 4410001</u>		
Epicerie Solidaire	Gestion d'une épicerie solidaire	40 000 €

Courte-Echelle		
Porte Ouverte et Solidarité	Gestion d'une épicerie solidaire	10 000 €
Le Marché Solidaire	Gestion d'une épicerie solidaire	20 000 €
La Croix Rouge française 15ème	Gestion d'une épicerie solidaire	12 000€
La Croix Rouge française 12ème	Gestion d'une épicerie solidaire	20 000 €
Magaliménil	Gestion d'une épicerie solidaire	5 000 €
Entraide Notre Dame de Grâce de Passy	Gestion d'une épicerie solidaire	5 000 €
Total		264 000 €

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO